

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	36

DELIBERATION n°2012/34

L'An deux mille douze et le jeudi 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 4 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, PAROIX, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, BARTZ, GANTCH, HELIP, LAMOURE, MOUNAUT et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) : M. GASSIE

Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. SACAZE

Secrétaire de séance : M. SARRAILH Gérard

OBJET : RIVIERES : Demande de subventions pour la tranche de travaux 2012 dans le cadre du programme pluriannuel pour la restauration du gave d'Ossau et de ses affluents et lancement des travaux.

Au vu du diagnostic établi par notre technicien de rivière, le Président présente les travaux retenus par la commission « Environnement » pour l'année 2012 dont le montant total est estimé à 68 143,80 € HT soit 81 500 € TTC :

- sur la commune d'Arudy chez Messier Fonderie :
Sécurisation du Lamisou 55 000 €
- sur la commune de Bielle : Calibrage de l'Arriu Medou 3 000 €
- sur les communes de Laruns et de Louvie-Juzon :
Enlèvement d'embâcles 5 000 €
- sur la commune de Laruns : Enlèvements d'atterrissements 3 500 €
- sur la commune de Sévignacq-Meyracq : Protection de berges 5 000 €
- sur la commune de Béost :
Etude pour réalisation de banquettes sur le Canceigt 10 000 €

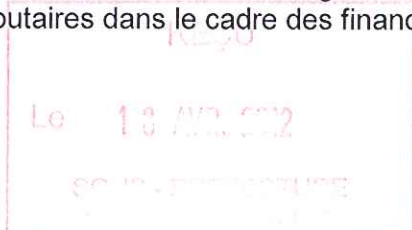
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux 2012,

SOLLICITE de l'Etat, du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Régional d'Aquitaine et tout autre organisme public ou privé, les subventions les plus élevées possibles.

DECIDE que les travaux « Rivières » 2012 feront l'objet de consultations suivant la nature des opérations,

AUTORISE le Président à signer les devis à intervenir avec les entreprises qui seront désignées attributaires dans le cadre des financements disponibles.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis COUROUAU